

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017093CS0109**

Comité Syndical du 3 avril 2017

**Date de convocation : 23 mars 2017
Date d'affichage : 3 avril 2017**

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2017 : décision modificative n°1.

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2017 est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM 2017 n°1
011	01	6132			R	Locations immobilières	939 406,00
	01	62871			R	A la collectivité de rattachement	188,60
Total chapitre 011							939 594,60
67	816	673			R	Titres annulés (exercices antérieurs)	302 907,37
Total chapitre 67							302 907,37
MONTANT TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT							1 242 501,97

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM 2017 n°1
002	01	002			R	Excédent antérieur reporté	703 109,00
Total chapitre 002							703 109,00
74	816	74718			R	Attributions et participations	236 297,00
	816	74758			R	Attributions et participations	303 095,97
Total chapitre 74							539 392,97
MONTANT TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT							1 242 501,97

SECTION INVESTISSEMENT – Dépenses

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	RaR 2016	DM 2017 n°1	RaR 2016 + DM 2017 n°1
001	01	001			R	Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	3 626 470,71	3 626 470,71
Total chapitre 001							0,00	3 626 470,71	3 626 470,71
23	816	2315			R	Travaux très haut débit	943 859,34	0,00	943 859,34
	816	2315	366-THD		R	Travaux très haut débit - Alimentations électriques	46 863,06	0,00	46 863,06
Total chapitre 23							990 722,40	0,00	990 722,40
041	816	2762		366-THD	O	TVA ordre - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	0,00	29 203,00	29 203,00
Total chapitre 041							0,00	29 203,00	29 203,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							990 722,40	3 655 673,71	4 646 396,11

SECTION INVESTISSEMENT – Recettes

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	RaR 2016	DM 2017 n°1	RaR 2016 + DM 2017 n°1
10	01	1068			O	Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00	382 905,76	382 905,76
	01	10222			R	FCTVA	0,00	154 831,00	154 831,00
Total chapitre 10							0,00	537 736,76	537 736,76
13	816	1321			R	Etat et établissements nationaux	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
	816	1323			R	Département	0,00	112 637,29	112 637,29
Total chapitre 13							0,00	1 712 637,29	1 712 637,29
16	816	1641			R	Emprunts	0,00	2 337 616,06	2 337 616,06
Total chapitre 16							0,00	2 337 616,06	2 337 616,06
041	816	2315		366-THD	O	TVA ordre - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	0,00	29 203,00	29 203,00
Total chapitre 041							0,00	29 203,00	29 203,00
27	816	2762		366-THD	R	TVA réelle - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	29 203,00	0,00	29 203,00
Total chapitre 27							29 203,00	0,00	29 203,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							29 203,00	4 617 193,11	4 646 396,11

BUDGET ANNEXE 2017 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2017		Restes à réaliser 2016		Décision modificative 2017 n° 1		Budget global 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	234 754,64	234 754,64	0,00	0,00	1 242 501,97	1 242 501,97	1 477 256,61	1 477 256,61
Investissement	22 273,36	22 273,36	990 722,40	29 203,00	3 655 673,71	4 617 193,11	4 668 669,47	4 668 669,47
Total	257 028,00	257 028,00	990 722,40	29 203,00	4 898 175,68	5 859 695,08	6 145 926,08	6 145 926,08
Différence	0,00		-961 519,40		961 519,40		0,00	

	Cumul RAR 2016 - DM 2017 n°1	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 242 501,97	1 242 501,97
Investissement	4 646 396,11	4 646 396,11
Total	5 888 898,08	5 888 898,08
Différence	0,00	

Abréviations utilisées dans le projet de décision modificative.:

- C : Chapitre
- F : Fonction
- A : Article
- O : Opération
- S : Service
- R/O : Réel ou Ordre
- RaR : Rar

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017, telles que proposées :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 67 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017, telles que proposées :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 74 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017, telles que proposées :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 23 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 041 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017, telles que proposées :

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 13 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 16 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 041 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 27 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017 sont approuvées.

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe THD 2017, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.